



## Mini one d 1.6 90cv encrassement moteur

Par **Tope**, le **13/11/2016** à **20:57**

Bonjour à tous

J'ai vendu une Mini One D 1.6 de 2011

Avec 82000 km, contrôle technique vierge, ont-ils roulé 20000 km avec et jamais eu de problème.

Entretien OK, ça faisait 6 mois que la voiture n'était plus sous garantie XXL Mini.

Avant d'acheter, ils ont roulé avec et pas doucement en plus bref....

Cette été 1 semaine après l'achat, l'acheteur me recontacte en me disant qu'il y avait un problème avec le tendeur de distribution ???? je répond que moi j'ai jamais eu de problème.

Il me signale par lettre ar .

5 jours plus tard, il téléphone et me dit que la voiture est immobilisée est que le garage commence à démonter et que finalement c'est un encrassement moteur!!!! sans avoir vu le véhicule tournée !!!

Bon je contacte mon service juridique et à l'expertise, il dit que c'est antérieur à la vente et que il faut convoquer l'ancien propriétaire .

Ma question est à t'ont le droit de démonter avant expertise surtout qu'il a passé plus 1 mois et demi avant passage de l'expert .

Du coup, contre expertise vendredi prochain !!! et en plus ont me demande de participer à la réparation !!! moteur échange standard !!! Sans avoir vu tournée la voiture !!

Normalement, ont attend que toutes les parties soient là pour démonter la partie mécanique moteur non ???

Et deuxième question, puis-je prendre un expert indépendant en plus pour la prochaine convocation ?

Merci d'avance pour votre aide